

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le

ID : 084-218401024-20260330-2026_D_39-DE



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 30 MARS 2026

Date de la convocation
25/03/2026

Date d'affichage
25/03/2026

Objet de la délibération

Délégation du Conseil
Municipal au maire pour
ester en justice de manière
générale

N° 39/26

L'an deux mil vingt-six et le trente mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, M. ICARD, Mme BERNARD, M. BROVELLI, Mme BRAZARD, M. CHABRIER, Mme CHEREL, M. CHOMETTE, M. DIDNIK, M. JEGOU, Mme MOUNIER-SIRE, Mme TRACOL, M. BONHOMME, Mme MALIVEL

Absents : Mme MIGLIORINI donne pouvoir à Mme MOUNIER-SIRE,

Madame le Maire expose que l'article L.21-22 16° du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Conseil Municipal à charger le Maire pour la durée de son mandat d'intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de madame le Maire,
Et après en avoir délibéré en application de l'article L.21-22 16° du CGCT,

-CHARGE par 15 POUR, pour la durée de son mandat Madame le Maire d'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle de manière générale,

-DESIGNE par 15 POUR, Maître BALIQUE, avocat au barreau de Paris pour représenter la Commune et assister Madame le Maire dans ses actions pour les contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires en demande et en défense,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Marie BERNARD